Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 42 (1954)

Heft: 816

Artikel: "Pâques va revenir, joyeux sonneur de cloches"

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-268205

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vement Fe

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION
Mm* WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
M1* Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

. . Fr. 6.-- (ab. min.) SHISSE 1 an Abonnement de soutien . . , 8.-. 0.25 Le numéro

Les abonnements partent de n'importe quelle date

On n'a pas le droit d'exiger des autres la perfection que l'on ne s'impose pas à soi-même.

Paul JANET.

"Pâques va revenir, joyeux sonneur de cloches"

Choisissez vos lectures de vacances

A notre époque de vie haletante et tendue, on aspire souvent à se plonger dans un mon-de plus calme. Les années du XIXe siècle fi-nissant et le début du XXe, sont souvent pa-rées de ce reflet d'un âge d'or perdu et pas encore retrouvé. Ces années sont précisément celles où vécut le poète vaudois Henri War-nery (1859-1902) dont sa fille a récemment évoqué le souvenir.

Marcelle Warnery — Henri Warnery, poète vaudois — Ed. La Baconnière.

A nos abonnés

Nous exprimons notre vive reconnaissance à tous ceux qui ont accueilli favorablement les remboursements présentés ces dernières semaines ; c'est leur fidèle persévérance qui nous permet de continuer à paraître.

Merci encore à ceux qui ont souscrit des abonnements de soutien et aux personnes gé-néreuses qui ont bien voulu nous offrir des dons. Tous ces témoignages nous touchent profondément et nous engagent moralement à chercher constamment l'amélioration du journal. Nous ferons tout notre possible pour satisfaire les lecteurs

La presse s'est déjà fait l'écho des mérites éminents de ce livre, aussi ne répéterons-nous pas ce que des critiques autorisés ont déjà

Ajoutons, cependant, qu'on pourrait com-poser un recueil aussi émouvant que le premier, avec les témoignages élogieux ou reconnais-sants reçus par l'auteur, de tous ceux qui avaient connu, aimé, Henri Warnery et vécu l'époque heureuse.

Nous voudrions simplement dire à nos lec-teurs : si vous cherchez un livre à la fois vrai et plein de charme, à la fois solidement documenté et tout nimbé de rêves — puis-qu'un poète en est le héros — un livre qui contribue à la connaissance de notre littéracontribue à la connaissance de notre littéra-ture romande et qui se lit comme un roman, un récit qui pourrait être navrant, puisqu'il conte l'éphémère existence d'un jeune père, d'une jeune mère, et qui n'attriste jamais, tant le courage puisé dans un amour mutuel est exaltant, alors n'hésitez pas, achetez ce volume, offrez-le à d'autres! Vous y verrez comment l'art peut s'enrichir des déceptions, des souffrances imposées par le destin. Notre journal n'est pas peu fier de comp-

Notre journal n'est pas peu fier de compter Mlle Marcelle Warnery comme collaboratrice occasionnelle et nous sommes sûre que ce sera une raison de plus, pour nos lecteurs de profiter des vacances de Pâques pour consorte con depuir courses. naître son dernier ouvrage.

Comment sortir de l'impasse

Interpellation développée au Grand Conseil valaisan le 4 février 1954, par M. l'avocat P. von Rothen, député

La situation actuelle du féminisme en Suisse est caractérisée le plus nettement par les résultats des deux derniers votes de Ge-nève.

Les femmes ont dit:

35.972 fois oui 6.346 fois non

Mais les hommes ont voté: 17.967 fois non 13.133 fois oui

13.133 fois oui

On ne peut se méprendre sur le sens de ces deux votes: les femmes, elles, veulent l'égalité des droits politiques. Les hommes, eux, préfèrent en majorité garder ce privilège pour eux seuls. Ce résultat qui s'est exprimé clairement et en chiffres à Genève correspondra à peu près à la mentalité de toute la Suisse.

Devant cette gituation il est rocmel que

Devant cette situation, il est normal que les femmes se redemandent une fois de plus si vraiment les droits politiques ne peuvent

si vraiment les droits pointiques ne peuvent leur être accordés que par les hommes c'est-à-dire par un vote affirmatif des hommes. Or à moins de se placer a priori sur un point de vue d'inégalité, il est assez malaisé de voir comment on peut justifier morale-ment un vote masculin sur la question.

En se plaçant sur le plan juridique ou mo-ral il est évident que les femmes n'auront pas le droit de vote de par l'attribution qui pour-rait leur en être faite par les hommes. Une telle conception des hommes concédant les droits politiques aux femmes comme les rois donnaient autrefois telle ou telle parcelle de la souveraineté à un féodal est tout à fait inconciliable avec notre conception de l'Etat, inconcliable avec notre conception de l'Etat, dont la base est le **peuple**, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens et non seulement des électeurs. Admettre que les hommes peuvent attribuer ou refuser les droits politiques aux femmes signifie que les hommes pourraient les leur retirer de nouveau. Or une telle idée est absolument inconcevable. Le principe desertatique veut que les neurles appropries. soit assidiment intoncevance. Le principe de-mocratique veut que le « peuple » approuve soit tacitement, soit explicitement une loi. Or quel « peuple » doit approuver la loi disant que les hommes et les femmes formeront à l'avenir le « peuple » ? Sans doute un « peu-ple » composé des hommes et des femmes, et non seulement un « peuple » composé des hommes.

On a malheureusement admis, jusqu'à On a malheureusement admis, jusqu'à maintenant, que c'était le « peuple-hommes » qui devait approuver une telle modification. Mais cette croyance provient de ce que l'on a surestimé le facteur purement chronologique par rapport au facteur moral ou politique. En chronologie pure on peut soutenir que les hommes doivent voter le suffrage féminin puisque au moment du vote les femmes n'auraient pas encore ce droit. Mais c'est là une considération tout à fait artificielle et formaliste qui ne résiste pas à un examen une considération tout à fait artificielle et formaliste qui ne résiste pas à un examen moral et politique. Car le dilemme qui se poserait serait celui-ci: Est-ce le « peuple » d'avant le vote ou le « peuple » d'après es elon le vote qui doit approuver une loi ? Je penche pour ce dernier, car ce qui importe c'est la légitimité matérielle d'une loi et non légitimité formalis. On estet légitimité me c'est la légitimité matérielle d'une loi et non sa légitimité formelle. Or cette légitimité matérielle n'est là que si la loi correspond à la volonté du « peuple » qui sera régi par elle c'est-à-dire du « peuple » après le vote. Sinon on arriverait au résultat peu satisfaisant de ne jamais savoir au juste si la loi correspond à la volonté du « peuple » puisqu'elle n'aurait été adoptée que par un « peuple » entièrement différent c'est-à-dire composé uniquement d'hommes. Ces considérations peuvent sembler très abstraites. Elles s'imposent toument a nommes. Ces considérations peuvent sembler très abstraites. Elles s'imposent tou-tefois à quiconque se pose la question, com-ment l'égalité politique des femmes en Suisse peut être réalisée.

peut etre realisee.

Et il est consolant pour tout partisan du féminisme de se dire que le peu de progrès fait en Suisse dans le domaine du suffrage féminin s'explique par cette erreur initiale dans la position de la question. Il n'y a qu'un « peuple » qui puisse moralement et juridi-quement refuser ou adopter le suffrage fémi-nin, c'est le « peuple » composé des hommes et des femmes. Les 21 votes masculins intervenus dans les cantons peuvent impressionner un formaliste du droit. Un observateur juste se dira tout simplement que l'on a mal posé la question vingt-et-une fois.

(suite p. 3)

P. von Rothen

DE-CI.

A la dernière assemblée générale des Nations Unies, on comptait vingt-six femmes déléguées officielles des gouvernements de Belgique, Biélo-Russie, Canada, Cuba, Danemark, République dominicaine, France, Grèce, Inde, Indonésie, Irak, Israël, Norvège, Suède, Ukraine, Royaume-Uni, Etats-Unis et Urugnay

Le travail à temps partiel est à l'ordre du jour de la septième session de la Com-mission de la condition de la femme à l'ONU. Le rapport du Secrétaire général des Na-tions Unies servira de base à cette étude; ce rapport a été établi d'après les travaux d'un certain nombre d'organisations non gou-vernementales sur ce problème.

A la suite de la récente session, tenue à Genève au sujet des réfugiés, par le Haut-Commissaire et sa commission consultative, M. missaire et sa collinission constitutive, M. van Heuven Goedhart a annoncé que 86,000 personnes vivent toujours en Europe dans des camps. La situation est plus grave encore dans le Moyen et le Proche-Orient.

Dans les services internationaux qui s'oc-cupent de l'assistance technique aux pays qui l'ont demandée, à titre d'experts, on compte 134 femmes et deux couples mariés. Ce sont 134 femmes et deux couples mariés. Ce sont toutes des personnes qui ont une formation professionnelle, technique et culturelle complète. Elles sont âgées, environ, de 35 à 45 ans, on ne les a choisies pour le travail international que lorsqu'elles ont exercé leur profession au moins pendant quatre ans, d'autres avaient dix ans d'expérience derrière elles et souvent l'expérience du travail dans les pays lointains.

UNIQUEMENT DU THÉ

Le thé ne doit séjourner en aucun cas à proximité de produits à odeurs fortes. Chez

TSCHIN-TA-NI

Genève, 9, place du Bourg-de-Foui vous ne trouverez que du thé.

DE-LA ===

Le 4me Congrès forestier mondial se tiendra à New Delhi (Inde) vers le 4 décembre 1954. Afin d'intéresser l'opinion publique à l'entretien ou à la création de forêts, la FAO tient à la disposition des Conseils féminins nationaux (en Suisse, l'Alliance), une brochure sur les arbres, les forêts et leur rôle dans l'économie mondiale conomie mondiale.

La Finlande, depuis le mois de novembre dernier, a une femme ministre dans le Cabinet : Irma Karvikko, âgée de 44 ans, diplômée de l'Université de Turku, rédactrice d'un journal quotidien, le *Turun Sanomat*. Elle fait partie du groupe libéral, elle siège dans le comité de ce parti, elle est membre du Conseil municipal de Turku et député au Parlement finnois.

Le Conseil national des femmes françaises Le Conseil national des remmes trançaises a élu sa présidente, Mme Lefaucheux, bien connue au Centre européen des Nations Unies, où elle est venue fréquemment, soit comme présidente de la Commission de la femme, soit aux sessions de la Commission des droits humaire.

Nous connaissions l'Association des femmes chefs d'entreprises, très importante en France notamment. Dans ce pays vient de se former le Groupement féminin des petites et moyen-nes entreprises qui, fort actif, a réussi à faire nommer pour la première fois trois femmes comme juges au Tribunal de commerce de Paris.

La vice-présidente de ce groupement, qui La vice-presidente de ce groupement, qui dirige une entreprise de transports à Chartres, sera déléguée, cette année, à l'assemblée de l'Organisation internationale du travail, seule déléguée patronale, parmi 36 nations représentées.

On apprendra avec regret que Mme Ma-thilde Staël von Holstein (Suède), avocate, qui présida pendant plusieurs années la Com-mission permanente des lois, au Conseil in-ternational des femmes, est décédée après une lorgue meldie

Depuis l'élection de Mme Jeger (parti du travail), le nombre des Anglaises au Parlement est de vingt-et-une.

Il serait paraît-il créé, en Angleterre, une Ligue masculine pour la liberté (Men's Free-dom League), afin de lutter contre les empiè-tements du sexe féminin, depuis qu'il a les droits politiques.

Les informations parues sous cette rubrique ont été glanées dans divers journaux féminins: International Women's News, Bulletin du Conseil international des Femmes, Bulletins des Conseils nationaux de Belgique et de Grande-Bretagne, Schweizer Frauenblatt, Die Frau, Women's Bulletin, etc.

Profitez des

FETES DE PAQUES

pour participer à un beau voyage!!

Demandez à l'

AGENCE NATURAL LE COULTRE

son choix de programmes:

L'ILE D'ELBE, LA COTE D'AZUR, L'ALSACE, LES BALÉARES, VENISE, LA BOURGOGNE, etc., etc.

Pour l'Aide suisse à l'Europe

Collecte 1954

Compte de chèques post. Lausanne II. 1533

Ouvrez généreusement votre bourse!

Chaque don à l'Aide suisse à l'Europe est une profession de foi en l'Europe et une brique apportée à la construction de notre avenir commun.

R. Coudenhove-Kalerghi